

CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX

Créée le 20 Nov 1973 N°4967 - J.O. du 7 Dec 1973

N° préf 0281004967
N° de siret : 333.672.749.00012 - Code APE 926C

Siège social : 1, Rue Salvator Allende 28300 – MAINVILLIERS



Le samedi 09 novembre 2019, au centre aquatique des vauroux – salle polyvalente de Mainvilliers, les membres de l'association LE CERCLE NAUTIQUE DES VAUROUX se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 16h00 sur convocation de son comité directeur.

L'assemblée générale est présidée par Mireille Baragoin, Présidente.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents ou représentés. La dite feuille permet de constater que le quorum est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

1. ALLOCUTION DE BIENVENUE

Mireille Baragoin, Présidente de l'association ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Elle salue tout particulièrement la présence de :

- Madame Denise Dubois Ludovico, Vice-présidente du syndicat, conseillère déléguée aux sports de la ville de Mainvilliers ;
- Monsieur Lefebure, Président du comité départemental de natation ;
- Monsieur Pernin, responsable du centre aquatique
- Mesdames et Messieurs les membres du comité directeur ;
- Les membres de l'association;
- Les entraîneurs.

Et présente les excuses :

- Monsieur Châtel, président du syndicat, maire de Mainvilliers ;
- Monsieur Emmanuel Lecomte, Vice-président du syndicat, Maire de Lucé .

Mme Baragoin évoque le souvenir de Mme Annick GUEZ, fondatrice et pilier du club pendant de nombreuses années, officiel A disparue au printemps 2019.

.

2. RAPPORT MORAL

La Présidente fait lecture du rapport moral, et évoque notamment les problèmes de fonctionnement rencontrés au cours de cette année dus à des problèmes personnels, et

évoque le départ d'un des 2 entraîneurs, Yan en septembre 2019 ce qui pour l'année sportive à venir a obligé à modifier l'organisation des entraînements.

Le constat est qu'il est de plus en plus difficile pour les bénévoles de poursuivre leurs activités.

En effet, des diminutions de subventions, et en parallèle l'augmentation du coût de location des lignes d'eau.

Rapport moral approuvé

3. RAPPORT D'ACTIVITES

Un diaporama est projeté présentant le CNV par :

- Ses moyens ; cotisation des adhérents, subvention des villes de Lucé et Mainvilliers, une subvention à la licence du Conseil Départemental, (5 € pour les moins de 18 ans), et la subvention du comité régional de natation au titre de l'école de natation.
- Ses sections,

SECTIONS	ADRIEN	YAN	PARTICULARITES
SAUV'nage	X		Aide de 2 stagiaires
PASS'port de l'eau	X		
PASS'compétition		X	
Section sportive	X		2 niveaux
Section adultes		X	

- Ses adhérents, licenciés se sont maintenus sur la saison 2018/2019, (1 licence en moins)

10 ANS et moins	10
11/15 ANS	50
16 ANS et plus	17
AUTRES	14
TOTAL	91

- Ses activités, les compétitions fédérales, participation aux événements locaux et quelques réunions conviviales ;

- ✓ formation BF1(66 heures) pour Elise Berthelot et Dorine Jaulneau, leur tuteur était Adrien. Ces 2 jeunes filles ont obtenu leur diplôme délivré par la région Centre.
- ✓ Formation moniteur sportif de natation, pour Adrien , son tuteur était Yan. La réussite à ce diplôme lui permet d'entraîner les jeunes jusqu'au niveau régional.

Matériel, les poteaux de virage ont enfin été posés et l'horloge déplacée.

- Ses objectifs :

- ✓ Poursuivre l'encadrement de la formation vers le BF2 et BNSSA ;
- ✓ Suivre la formation Nagez Forme Santé ;
- ✓ Elever le niveau des résultats sportifs

4. RAPPORT ET COMPTE RENDU FINANCIER

Eric Visage, Trésorier, donne lecture, sous forme de diaporama, sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2019 où il explique les ressources associatives, les charges de fonctionnement et la synthèse de l'activité.

Il informe l'assemblée, que le compte de résultats fait apparaître un résultat négatif de 73,15 €

Il précise également que les subventions versées en 2018-2019 sont affectées au prorata de la saison dans la mesure où la comptabilité de l'association est réalisée en année sportive. Ce qui fait apparaître une subvention totale pour la saison sportive. Il précise également que les principaux postes de dépenses sont les frais d'encadrement et la location des lignes d'eau.

5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Lecture est faite du procès-verbal des commissaires aux comptes, Madame et Monsieur Robert,, faisant apparaître les produits d'exploitation pour un montant de 25 511,72€, les produits financiers pour 96.94€ et les charges d'exploitation pour 25 681, 81€ ce qui laisse apparaître un résultat négatif de 73.15€ Les comptes sont bien tenus, ils ont constaté que les comptes étaient sincères, datés du 09/11/2019.

6. DECHARGE DU TRESORIER

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier, celui des commissaires aux comptes donne quitus au trésorier pour sa gestion de l'exercice 2018/2019.

Résolution adoptée à l'unanimité

7. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Madame et Monsieur Robert sont reconduits dans leur fonction.

8. QUESTIONS - ALLOCUTIONS

Il est précisé que le contenu et l'organisation des formations relatives au BF sont décevants.

Le président du comité 28, en prend note, et précise que le comité a reconduit la subvention pour les futurs stagiaires, subvention versée à l'issue de la totalité de la formation.

M Lefebure, président du COMITE 28 présente ses remerciements pour cette invitation. Il constate une érosion des effectifs au niveau du département. Il félicite les jeunes diplômées, et présente le classement du club 28 /40 au niveau régional, et 622/978 au niveau national, position encourageante, si l'on considère le redémarrage récent du club.

Il précise également que quelque-soit le mode de gestion des piscines en régie ou en dsp en 28, les clubs sont très souvent en difficultés, dus à la gestion des lignes d'eau et aux obligations de personnel qualifiés.

Il précise que le seul sport « natation » doit partager les installations avec le public, seul sport a devoir louer les installations pour fonctionner.

Au niveau du département d'Eure et Loir, seul un club a tous les moyens, pour les autres ils doivent se débrouiller, situation anormale.

Mme Denise Dubois Ludovico, comprend les doléances du club, mais précise que les décisions sont prises au niveau du syndicat et qu'elle n'a aucun pouvoir. Elle fera remonter les problèmes d'organisation rencontrés au cours de la nuit de l'eau, et du peu de retour auprès des associations lors de la fête du sport. Elle indique également que c'est la dernière fois qu'elle se présente devant nous (élections municipales en mars 2020)

La Présidente indique qu'elle a déjà fait part des problèmes rencontrés par écrit, la seule réponse est de nous préciser que le président et la ville de Mainvilliers n'ont aucun pouvoir sur le syndicat. En conséquence elle demande que la ville de Lucé se positionne clairement, sur la présence d'un club natation ffn au sein de l'établissement ou pas ? Nous sommes arrivés à un stade où le montant de la location des lignes d'eau est supérieur au montant des subventions, conclusion la collectivité via récréa fait du chiffre sur le dos du club. ??
On peut regretter l'absence d'élus de Lucé.

9. ELECTIONS

Compte tenu de 4 postes vacants et 1 renouvelable, Mme Baragoin, fait appel à de nouvelles bonnes volontés pour aider le club à avancer.

1 personne a répondu favorablement :

Madame Bretheau - Voves

N'ayant pas d'objection le vote et la proposition ont lieu à main levée.

Aucune observation, validées

Plus aucune question, nous procédons à la remise des récompenses :

groupe ENF.1/2 Inès DURAND - Paul LEVIGNE

section sportive Clémence RICHARD - Adrien BOULLAYTAILLANDIER

Une nouvelle fois, on peut regretter l'absence de récompensés malgré l'invitation ?

L'AG est levée à 18h00, la Présidente propose de se réunir autour du verre de l'amitié.

A Mainvilliers le 14 Novembre 2019.

La Secrétaire,

Signé SANDRINE BONGIONVANNI

La Présidente,

signé MIREILLE BARAGOIN